

Projet de complexe COOP au lieu-dit « Crochet »

Le 5 janvier 2004, nous avons délivré le permis de construire concernant le nouveau projet de complexe soumis à l'enquête publique du 19 septembre au 10 octobre 2003, qui abrite un magasin COOP et autres locaux commerciaux, la Poste, 18 appartements résidentiels, 8 appartements à loyers modérés, une garderie-nursery et 2 parkings souterrains de 142 places au total.

Rappelons qu'un premier projet avait été soumis à l'enquête publique une première fois du 31 janvier au 20 février 2003, puis retiré par les constructeurs à la suite des nombreuses oppositions enregistrées.

Le nouveau projet n'a suscité que trois oppositions, dont deux ont été retirées, la première à la suite d'une convention conclue entre la Municipalité et les intervenants pour la mise en œuvre de mesures de modération de trafic sur la route de Sermotier et la seconde à l'issue d'une réunion avec les représentants des opposants pour leur donner des explications détaillées sur l'application du règlement communal sur les constructions et l'aménagement du territoire.

La troisième opposition, qui ne relevait pas de la police des constructions mais critiquait la localisation de la Poste à cet endroit, a été écartée.

Conformément aux exigences fixées par le Voyer du 2^{ème} arrondissement et le Service cantonal des routes, le permis de construire contient une condition spéciale selon laquelle les travaux de construction du complexe ne pourront pas commencer avant la création et la mise en service du giratoire projeté sur la route cantonale de la Conversion au carrefour du chemin du Moulin.

S'agissant des trois oppositions exprimées contre ce projet de giratoire, la première a été écartée par le Service cantonal des routes, la deuxième retirée à la suite d'une convention conclue avec les propriétaires de la parcelle touchée par l'emprise de l'ouvrage, et la troisième retirée dans le cadre de la convention relative à la modération de trafic sur la route de Sermotier.

Rappelons que les travaux de construction du giratoire seront entièrement financés par les constructeurs du complexe, tandis que la Commune de Lutry participera à raison de fr. 500'000.-- à la construction de la route de liaison entre le giratoire projeté et la route de Crochet.

Cette route de liaison a été baptisée par la Municipalité «route de l'Ancienne Ciblerie », nom qui a été choisi pour rappeler l'existence de l'ancienne ciblerie sise sur la rive gauche de la Lutrive, un peu en amont de la route projetée.

Le 2 février 2004